

***L'aoulo* dans la dynamique socioéconomique en pays baoulé**

Karamoko SYLLA*

Résumé

Cet article se propose d'étudier l'importance de *l'aoulo* dans le développement social et économique de la société traditionnelle baoulé. En tant qu'une cellule sociale, *l'aoulo* constitue le fondement du développement social et économique chez les Baoulé. Elle détermine et oriente les activités de la société sous la direction du chef de *l'aoulo* appelé *aoulo kpingbin*. Le niveau de coopération socioéconomique des différents membres composant *l'aoulo* varie selon le genre. Il est basé sur la complémentarité des tâches. Il concerne la production, la consommation, la reproduction physique, la socialisation des enfants et la transmission de certains biens. *L'aoulo* constitue ainsi un groupement d'individu, qui au-delà de la résidence, de co-résidence, entretient des rapports sociaux et économiques dans l'optique du bien-être de la société.

Mots clés

Aoulo, Aoulo kpingbin, Aoulobo, Akpassoua, Alliances matrimoniales, Développement social et économique.

Abstract

The aim of this study is to explore the importance of the *aoulo* in the socio- economic development of the Baoulé traditional society. As a social unit, the *aoulo* constitutes the foundation of the social and economic development in Baoulé community. It determines and organizes the activities of the Baoulé community under the supervision of the head of the *aoulo* called *aoulo kpingbin*. The different members of the social unit have a very mobile level of socioeconomic cooperation which is based on the complementarity of tasks. That is : production, consumption, physical reproduction, and socialization of children and the transmission of certain goods. Thus, the *aoulo* constitutes a group of individuals, who, beyond residence, co-residence, maintain social and economic relations in the perspective of the social welfare.

*Université Alassane Ouattara (RCI), E-mail : syllkara@gmail.com

Keywords

Aoulo, Aoulo Kpingbin, Aoulobo, Akpassoua, Matrimonial alliances, Social and economic development.

Introduction

La société traditionnelle baoulé, de type matrilineaire¹, repose fondamentalement sur *l'aoulo*. En pays baoulé, *l'aoulo* est une cellule sociale où vivent des êtres humains². Elle contient une ou plusieurs familles dont les membres sont généralement liés par la sociologie et l'histoire, présentant le même trait linguistique et vivant sur le même territoire, sous l'autorité d'un chef. Elle est composée des hommes et des femmes de tout âge³. Société de type esclavagiste, *l'aoulo* comprenait aussi des captives ou des esclaves et des clientèles. Dans le Baoulé, elle constituait le pilier du développement social et économique. Elle représentait la structure de détermination et d'orientation des activités socioéconomiques.

Les membres des différentes familles s'entraidaient à tous les niveaux de la vie sociale et économique. Les liens matrimoniaux amenaient certaines personnes à construire des maisons et à accomplir des travaux champêtres pour leur belle famille. Les rapports de parenté entraînaient l'édification de certains travaux publics. La séparation des tâches expliquait les relations entre les hommes et les femmes au sein de *l'aoulo*. Les hommes accomplissaient les travaux pénibles. Quant aux femmes, elles exerçaient les activités moins laborieuses. Parfois, les hommes ou les femmes assuraient toutes les étapes de la production socioéconomique. Toutefois, l'homme restait l'initiateur ou le principal responsable de la production au sein de *l'aoulo*.

Cette étude suscite une interrogation essentielle : comment expliquer et comprendre le rôle de *l'aoulo* dans la dynamique sociale et économique en pays Baoulé ?

¹ Chez certains groupes baoulé à l'instar des Kôdè, des Satiklan et des Anoh, le patrimoine se transmet dans la lignée paternelle.

² La famille se constituait autour de *l'adja* de *l'aoulo* qui désigne le trésor familial ou l'héritage laissé par les ancêtres. Il peut comprendre des pagnes, des chaises sacrificielles, des tambours de funérailles, la poudre d'or, des bijoux...

³ Il y a la classe des personnes âgées, des jeunes et des enfants, des esclaves, de ceux issus du clientélisme.

Bien qu'il existe de nombreuses études sur la problématique des structures ou groupements familiaux dans les sociétés traditionnelles ivoiriennes, l'historiographie sur l'*aoulo* reste encore très déficiente en pays baoulé. L'enjeu de cette étude, est de cerner et d'explorer l'importance de l'*aoulo*, en d'autres termes, étudier la place qu'elle occupe dans le fonctionnement et l'évolution de la société baoulé.

Pour y parvenir, notre démarche méthodologique a consisté d'abord à collecter des informations auprès des traditionnistes et dans certains centres de documentation, ensuite à analyser et interpréter les informations issues des traditionnistes et des documents consultés. Enfin le recoupage des informations recueillies a permis de faire ressortir les différentes spécificités de l'*aoulo* dans le système de production sociale et économique en pays baoulé. Aussi, permet-il de percevoir l'importance de l'*aoulo* dans la survie de la société baoulé.

La présente étude s'attelle, d'une part, à analyser l'*aoulo* en mettant en exergue sa particularité dans la société traditionnelle baoulé. D'autre part, elle met, en évidence, la vitalité de l'*aoulo* dans la production sociale et économique qui, elle-même, se manifeste par l'importance de l'*aoulo kpingbin*, des rapports de parenté, des alliances matrimoniales et de la division des tâches au sein de la société baoulé.

1. La conception de l'*aoulo* dans la société traditionnelle baoulé

Dans cette partie de l'étude, la réflexion est axée sur la définition de l'*aoulo* et ses spécificités. Il s'agit de donner le sens étymologique du terme *aoulo* et d'en déterminer sa nature psychosociologique à travers la société baoulé. Toutefois, cette première définition sera conduite avec quelques égards terminologiques⁴ afin d'en saisir l'abus de l'emploi du terme *aoulo* chez le Baoulé.

⁴ Du point de vue de certains traditionnistes (Kouassi Yao Yves 06/12/2017 ; N'guessan Koffi, 18/12/2017), le terme *aoulo* désigne la cour où vivent les membres d'une famille sous l'autorité d'un patriarche. Selon ces mêmes sources, le terme *aoulo*, à partir de sa première définition, peut avoir plusieurs ramifications qui permettent de mieux saisir son importance dans la société.

1.1. *L'aoulo : habitat de la petite famille*

L'aoulo, en son sens premier, correspond à une unité élémentaire d'habitat où vivent une ou plusieurs familles-ménages de fonctionnement socio-économique auxquelles s'ajoutent des dépendants. *L'aoulo* dispose d'un territoire aux limites bien déterminées. En effet, elle est un espace ouvert ou délimité par une palissade qui renferme des bâtiments à usage d'habitation ou à usage domestique tels que les cuisines, les douchières et parfois des greniers (P. Étienne, 1976, p. 42). *L'aoulo* peut contenir également des fabriques à usage agricole telles que les claies⁵, les aires de séchage et les hangars. Des vases en terre cuite contenant des plantes en macération à usage thérapeutique se trouvaient aussi dans *l'aoulo*. À l'instar des peuples de l'Afrique traditionnelle, le Baoulé avait dans son *aoulo* un arbre et un caillou sur lequel il effectuait des libations de vin de palme et des sacrifices d'animaux à l'égard des ancêtres et des génies protecteurs⁶.

Les seuls éléments primordiaux de *l'aoulo* sont la maison d'habitation (*sua*), la cuisine (*omo*) et la douchière (*abieliè*). Généralement, *l'aoulo* avait la forme d'un parallélogramme. Elle comprenait une maison pour le chef de la famille et une ou des maisons pour l'épouse ou les épouses. Toutes ces maisons se faisaient face. Quant à la cuisine et à la douchière, elles étaient éloignées l'une de l'autre pour une question d'hygiène alimentaire, mais elles se trouvaient toujours au sein de *l'aoulo*. Les portes et les fenêtres de *l'aoulo* étaient en générale étroites (P. Étienne, 1976, p. 43).

L'aoulo, en tant qu'habitat de la famille-ménage, comprenait l'époux qui est le chef de la famille, l'épouse ou les épouses, les enfants de l'époux et de ses épouses⁷, les esclaves achetés par l'époux ou acquis

⁵ Dans le Baoulé, les claies sont désignées par le terme *fongo*. En effet, le *fongo* est une fabrique qui sert de lieu de conservation à certains tubercules, notamment l'igname sur une longue période. Il peut être construit verticalement comme horizontalement.

⁶ N'Guessan Koffi, (72 ans environ), agriculteur et notable du chef de village, entretien directif du 18 décembre 2017 à Tolakouadiokro, durée 2 heures.

⁷ Les enfants d'une épouse à la suite d'un premier mariage vivent généralement avec elle. Ces derniers font virtuellement partie de la famille du nouveau mari de leur mère, mais ils ne sont que rarement considérés comme placés sous la dépendance de l'époux de leur mère. Néanmoins s'ils étaient très jeunes au moment du mariage de leur mère,

par héritage, les esclaves appartenant à l'épouse ou à l'une des épouses⁸, les enfants nés de l'époux et d'une femme esclave⁹ et les enfants nés dans la maison ou ailleurs de deux esclaves¹⁰ (M. Delafosse, 1902, p. 96).

Les captifs intégrés à l'*oulo* étaient de deux types : il y avait les captifs achetés et les captifs de guerre (J-P. Chauveau, 1979, p. 48). Les captifs achetés provenaient essentiellement des savanes soudanaises du nord et du pays gouro (F. Viti, 1999, p. 54-67). Les enfants des captifs appelés *kanga ba* ou *akwa ba* vivaient comme leur père au sein de l'*oulo*. Ils avaient un statut de dépendant qui pouvait varier selon la ligne de l'ascendance captive, les qualités personnelles et le sexe de l'individu en question. Ils étaient intégrés aux groupes domestiques de l'*oulo* (F. Viti, 1999, p. 66). Ils jouissaient du même traitement que les enfants de leur maître¹¹ (M. Delafosse, 1902, p. 105). Ils étaient appelés *oulo-ba*, c'est-à-dire les enfants de la cour. Cependant, les esclaves avaient une liberté restreinte dans certaines familles très riches, qui avaient en leur possession des biens de luxe exclusifs tels que les produits européens, les fusils, les pagnes d'apparat et les bijoux, les distinguant des autres Baoulé. Ce genre de situation n'était pas assez dans le baoulé. Quant aux captifs de guerre, ils ne bénéficiaient pas du tout de privilège. Ils étaient considérés toujours comme des ennemis.

1.2. L'*oulo* : unité sociale de résidence

L'*oulo* en tant que cellule sociale de résidence ne rythme par forcément avec l'unité écologique d'habitat. En effet, peuple traditionnellement agriculteur, certains Baoulé effectuaient des migrations de longue durée

ils ne se distinguaient pas dans la pratique des enfants que leur mère a eus dans la suite avec l'époux (M. Delafosse, 1902, p. 96).

⁸ Généralement, ces esclaves sont achetés par l'épouse ou reçus en cadeau de l'époux ou légués en héritage.

⁹ La femme esclave pouvant être une esclave de l'époux ou une esclave d'une épouse.

¹⁰ Ces deux esclaves pouvaient appartenir soit à l'époux, soit à une épouse, soit l'un à l'époux et l'autre à une épouse.

¹¹ En réalité, ils sont devenus ses enfants, c'est à ce titre seulement qu'ils sont attachés à sa maison, et la seule chose qui les différencie des enfants nés de parents libres, c'est que leur père légal n'est pas leur père naturel (M. Delafosse, 1902, p. 130).

dans des plantations extérieures¹². Ils s'installaient ainsi dans les zones d'agriculture commerciale qui se sont développées dans les régions forestières. Ils y créaient des plantations de café et de cacao. Le retour des migrants dans leur village ne s'effectuait qu'à l'occasion d'événements exceptionnels soit pour des raisons de santé, de grandes festivités, de litiges, de funérailles, ou pour une autre raison.

De retour dans leur village natal, l'intégration des migrants devenait inéluctable et prenait plusieurs formes. En effet, les migrants qui ne possédaient pas *d'aoulo* dans leur village, étaient hébergés occasionnellement chez certaines familles. Quant à ceux qui possédaient une *aoulo*, ils avaient en leur compte une maison au sein de leur *aoulo* qui leur servait de refuge à leur retour. Pendant leur absence, la maison restait à la disposition de certains membres de *l'aoulo*. Enfin, certains migrants avaient construit une maison à l'écart rompant ainsi l'unité de *l'aoulo* en tant que réalité écologique. À leur retour au village, ils s'installaient directement dans cette maison. Mais ils restaient en contact avec leur *aoulo* d'origine (Ministère du plan, 1965, t1, p. 125).

Hormis ces cas de migrations, il existait un important groupe de jeunes, d'enfants et de femmes instables dans le village. Ils effectuent la navette entre les différentes branches de leur parenté. Il y a l'exemple des femmes âgées qui circulaient entre les diverses branches de leur parenté, c'est-à-dire entre *l'aoulo* de leur mari ou de leurs alliés ou *l'aoulo* de leurs ascendants. Elles pensaient qu'elles étaient toujours membres de leur famille d'origine. À côté de ces femmes âgées, il existait le va et vient des jeunes femmes qui se querellaient avec leur rival. Alors pour éviter toutes sortes de guéguerre, elles préféraient retourner dans leur famille d'origine. Toutefois, elles restaient attachées à leur mari car elles cuisinaient dans *l'aoulo* de leur parent et retournaient se coucher chez leur mari.

Il y avait, en outre, le cas des *dya sla* qui représentaient la couche sociale en situation de rupture avec leur famille d'origine. Ils se confiaient soit à une *aoulo* de leur village ou une *aoulo* d'un village voisin qui devenait la garante de leur sécurité. Le phénomène de *dya sla* n'était pas fréquent dans les familles baoulé (J.-P. Chauveau, 1979, p. 48).

¹² Ce phénomène a vu le jour grâce à l'installation des colons et le développement de l'économie de plantation.

Le système de gage était pratiqué aussi par les différentes *aoulo* baoulé. Il consistait à remettre un individu gagé par sa famille ou par sa propre volonté à un autre individu qui, d'une part, est en droit de formuler une demande à l'endroit de l'individu gagé ou à sa famille une compensation qu'ils ne pouvaient donner à la suite d'un acte délictueux, et, en particulier, l'homicide volontaire ou involontaire, et, d'autre part, l'individu gageur se substituait à l'individu gagé ou à sa famille pour le paiement d'une dette ou d'une amende due à un tiers (J-P. Chauveau, 1972, p. 25). Les potentialités économiques de certains *aoulo* favorisaient la pratique de ce système (F. Viti, 1999, p. 64). Car ses membres sous l'influence de leur pouvoir économique se portent garants de la prise en charge, d'un individu qui est membre d'une autre famille outre que la leur, en payant sa dette ou son amende. Les gagés restaient la plupart du temps attachés à l'*aoulo* de leur gageur. Selon J-P. Chauveau (1979, p. 48) : « L'intégration de ces individus gagés dans la famille de leur créancier était particulièrement favorisée afin de les encourager à demeurer après la remise éventuelle de la dette ». Les gagés constituaient, en plus des esclaves, une main-d'œuvre importante pour l'*aoulo*, pour leur nouveau maître. Le phénomène de gage se pratiquait en grande partie dans les zones aurifères.

Par ailleurs, l'*aoulo* servait de cadre pour les rapports de clientèle. Cette particularité de l'*aoulo* trouvait son essence dans la solidarité basée sur l'exploitation de ressources communes. L'exploitation d'une richesse ou d'une ressource naturelle amenait certains baoulé à quitter leur famille d'origine pour s'installer dans un autre village où ils logeaient chez un tuteur. (P. Étienne, 1976, p. 44 ; Ministère du Plan, 1965, t1, p. 145). Dans ce nouveau village, ils avaient l'obligation d'accepter l'autorité morale du chef de l'*aoulo* qui les a accueillis. Ce dernier assurait la protection de ses hôtes en échange de quelques prestations, de quelques dons et de quelques services appelant à la soumission (J-P. Chauveau, 1979, p. 46). Les hommes qui s'adonnaient à cette pratique dans le Baoulé venaient de divers horizons : il y avait des Baoulé, des Gouro, des Soudanais, des Tagouana, et des Djimini. À leur arrivée, ils sont incorporés au sein de certaines *aoulo* qui constituent ainsi un réseau de clientèle. Leur rôle dans les échanges matrimoniaux fut un atout considérable pour le pays baoulé (P. Étienne, 1968, p. 810). C'est pourquoi D. Paulme, (1960, p. 16) affirme :

Dans toutes ces sociétés, la forme d'investissement la plus sûre, et souvent la seule, demeure l'établissement de droits sur les personnes. Le chef, l'homme puissant, est celui qui sait donner sans compter et grouper autour de lui, avec tous les membres de sa famille, une clientèle nombreuse dont il commande les services.

L'aoulo était aussi la manifestation tangible d'une relation entre deux amis de différentes *aoulo*. Les principes de cette relation consistaient à confier à un ami cher son propre enfant ou un enfant de la famille capable de l'aider dans ses activités. Les familles sans enfant pratiquaient couramment cette méthode afin d'être possesseuses d'une progéniture, non pas au sens consanguin, mais un fait social qui lui permet d'assurer la survie de son *aoulo*. En Afrique traditionnelle, notamment chez le Baoulé, il n'était pas aisé de faire la différence entre l'appartenance paternelle ou maternelle des enfants au sein d'une même *aoulo*.

1.3. *L'aoulo* : cellule de parenté et d'alliances

L'aoulo peut être un groupement social fondé sur des liens de parenté et d'alliances. Pour s'ériger en parenté, *l'aoulo* s'appuie soit sur les relations agnatiques, soit sur les relations utérines (K. Sylla, 2017, p. 109). Au sein de *l'aoulo*, la parenté, *osoufoué*, était comptée dans toutes les lignes collatérales tant du côté paternel que du côté maternel (P. Étienne, 1965, p. 69). En un mot, elle tenait à la fois de la lignée cognatique ou utérine et de la lignée agnatique¹³. Pour M. Delafosse (1902, p. 96-97), dans le fonctionnement de *l'aoulo*, la parenté peut être double :

Au point de vue des rapports familiaux, de l'éducation des enfants, la parenté s'établit à la fois par tige paternelle et par tige maternelle, en ce sens que le père et la mère ont tous les deux autorités sur leurs enfants et contribuent tous les deux à les élever. Mais au point de vue successoral et social, la parenté n'est plus qu'utérine : pour les successions on ne s'occupe pas du père de l'enfant, on ne recherche que sa mère ; si une femme a eu,

¹³ Cognatique, en pays baoulé, a trait à la parenté maternelle ou à la consanguinité en ligne maternelle. Par contre, la parenté agnatique est liée au côté paternel.

avant le mariage, des enfants de père inconnu, ou si, une fois mariée, elle a des enfants adultérins, ces enfants sont élevés par le mari de la mère et passent pour être ses enfants dans la vie courante.

Dans la parenté, le côté maternel se désigne par les *bla-ba* dont le *bla* signifie la femme ou la fille et le *ba* l'enfant. Tandis que du côté paternel, Il y a le *yassoua-ba* dont le *yassoua* désigne l'homme ou le garçon et le *ba* l'enfant. Lorsque le *bla-ba* devient chef de l'*aoulo* ou du village, ces droits s'accroissent car il revient à lui de faire les libations et les sacrifices à la terre. Cependant, pour extraire le vin de palme, le *yassoua-ba* doit demander l'autorisation au *bla-ba* qui détient le droit éminent. En ce qui concerne la terre à cultures vivrières, les *yassoua-ba* ont une priorité sur les *bla-ba*. Mais, l'application de cette règle théorique dépend de la superficie cultivée. Ainsi, le fondement du droit réside dans le fait qu'un homme continue à cultiver là où il avait déjà lui-même fait ses propres cultures, ou bien sur les parcelles qui lui ont été désignées par son père, chef de l'*aoulo*.

L'*aoulo* se constituait également à partir des rapports d'alliances. Dans le Baoulé, les rapports d'alliances étaient basés sur des relations bilatérales entre les membres d'une même famille où entre les membres de différentes familles (K. Sylla, 2017, p. 111). Les rapports d'alliances se tissaient à plusieurs niveaux. Mais les alliances matrimoniales étaient les mieux pratiquées. Elles étaient caractérisées par un transfert de femmes entre les familles. L'alliance ne favorisait aucun lien de parenté entre le mari et les parents de sa femme. Cette dernière, au contraire par le mariage, faisait une partie intégrante de la famille de son mari. Toutefois, l'alliance créait des rapports d'amitié entre les deux familles. Parfois, la femme mariée vivait avec une ou deux jeunes sœurs qui l'aidaient dans ses tâches ménagères sous le toit de son mari. Ces dernières étaient intégrées à l'*aoulo* de leur sœur et finissaient même par se marier à un parent proche du mari de leur sœur. Hormis les travaux ménagers, elles participaient aux autres activités de l'*aoulo* du mari de leur sœur.

1.4. L'*aoulo* : groupement étendu de parenté (*aoulobo* ou *akpassoua*)

Ici, l'*aoulo* sort du cadre écologique et social d'habitat de la famille restreinte pour atteindre entre autres une structure familiale à

dimensions plus vastes. Le terme *aoulobo* ou *akpassoua*¹⁴ est très souvent utilisé pour désigner à cet effet *l'aoulo*. En fait, elle désigne, en plus de tout ce qui précède, la famille étendue qui regroupe plusieurs familles-ménages, c'est-à-dire plusieurs *aoulo* rattachées les unes aux autres par des liens de parenté, de captivité et de clientèle, reconnaissant l'autorité d'un chef unique (Ministère du plan, 1965, t1, p. 138 ; P. Étienne, 1976, p. 44). La famille étendue comprend le patriarche, qui est le plus âgé de la famille. C'est à lui que revient la direction de la famille ; la famille proprement dite ou famille réduite, du patriarche ; les frères du patriarche et la famille réduite de chacun d'eux ; les sœurs non mariées du patriarche ; les enfants des sœurs mariées ou des veuves (M. Delafosse, 1902, p. 96). En plus de tout ce monde, il y a le monde des captifs et le monde des clientèles de chaque famille réduite (T. C. Weiskel, 1976, p. 374).

Le patriarche peut être indifféremment un homme ou une femme. Si c'est une femme veuve, sa situation est exactement la même que celle d'un patriarche homme, et ses enfants font partie de la famille dont elle est le chef. Et si c'est une femme mariée, sa situation dépend de la situation sociale de son mari : si ce dernier appartient à un rang social inférieur à celui de sa femme, celle-ci exerce les droits patriarcaux et ses enfants appartiennent à sa famille et non à celle du mari. Quant à ce dernier, il n'appartient pas à la famille élargie dont sa femme est le patriarche. Si le mari appartient à un rang social supérieur à celui de sa femme, il est rare que celle-ci exerce les droits patriarcaux. Elle les cède en général à celui de ses frères qui vient après elle par rang d'âge, et elle-même passe en quelque sorte à la famille de son mari. Il en est de même pour les sœurs mariées, elles passent avec leurs enfants à la famille restreinte de leur mari, mais leurs enfants font cependant partie de la famille élargie d'où est sortie leur mère, et non de la famille élargie de leur père. La preuve en est qu'ils héritent de leur oncle maternel et non de leur vrai père (M. Delafosse, 1902, p. 96).

La famille étendue se constitue autour d'un héritage appelé *adja*, c'est-à-dire autour de l'héritage ou du trésor de *l'aoulo* et des mânes

¹⁴ Les *aoulo* apparentées sont rassemblées dans un *aoulobo* ou *akpassoua* qui désigne improprement le quartier dans un village (un espace homogène occupé par une famille étendue).

des ancêtres qui sont honorés par des sacrifices d'animaux et des libations (P. Étienne, 1968, p. 798). C'est un groupement cognatique. On y rencontre des utérins et des agnats à des degrés divers par rapport au chef de village et des cognats, ainsi que des descendants de toutes sortes¹⁵. Dans chaque village baoulé, on pouvait compter plusieurs familles élargies (V. Lassailly-Jacob, 1983, p. 75). Il n'était pas du tout facile de déterminer des frontières hiérarchiques entre elles du fait de l'étroitesse des liens de parenté.

Retenons partiellement que, malgré les différentes terminologies, *l'aoulo* reste le cadre de resserrement des liens de parenté et d'alliances avec l'intégration, en son sein, des captifs ou captives et des dépendants ou des dépendantes. Tout ce groupe de résidence avait des fonctions sociales et économiques dans le Baoulé traditionnel.

2. Le dynamisme de *l'aoulo* dans la production sociale et économique en pays baoulé

L'aoulo a eu une importance considérable chez les peuples baoulé, car elle fut la seule base sur laquelle reposait l'édifice social et économique.

2.1. *L'aoulo kpingbin* : garant de l'épanouissement socioéconomique dans le Baoulé

L'aoulo kpingbin, c'est-à-dire le chef de *l'aoulo*, représentait les ancêtres de la famille qui ont participé à la constitution du trésor communautaire. Il était le gardien du trésor familial et le chef du culte dédié aux mânes des ancêtres. Ni lui, ni les autres membres de *l'aoulo* ne pouvait s'en servir à des fins personnelles, sans l'autorisation des personnes âgées, membres du groupe de parenté des héritiers. Toute offense commise contre les mânes des ancêtres donnait lieu à des sacrifices auxquels *l'aoulo kpingbin* présidait. Il recevait à cette occasion des offrandes de vin de palme et d'animaux tels que les

¹⁵ Il faut dire que l'héritage de la famille revenait à un neveu utérin chef de famille. Lorsque ce dernier vient hériter de son oncle maternel et prend possession des biens et des charges de celui-ci, certains agnats et cognats se trouvaient vis-à-vis de ce nouveau chef dans un rapport de parenté éloigné. Ils décidaient de se rattacher à une autre famille élargie de leur parenté sans, pour autant, changer de résidence.

moutons, les poulets (Ministère du plan, 1965, t1, p. 201). Selon les terroirs baoulé des jours étaient indiqués afin que tous les chefs de familles membres de la même *aoulo* remettent leur récolte de vin de palme de la nuit précédente à *l'aoulo kpingbin*. Ce dernier se chargeait alors de la redistribution de ce liquide de façon équitable à chacun d'entre eux, symbole de l'unité familiale. La crainte des ancêtres était le principal instrument dont *l'aoulo kpingbin* pouvait user afin d'imposer sa volonté à sa communauté. Il était censé posséder en lui une partie de la puissance des ancêtres et des génies de la famille. Une offense faite contre lui entraînait suivant la croyance, la maladie, voire la mort du coupable à titre de punition à l'encontre de ce dernier par les génies justiciers ou par les mânes des ancêtres (Ministère du plan, 1965, t1, p. 201). Le coupable devait présenter ses excuses à *l'aoulo kpingbin*, mais lui offrir aussi un sacrifice en l'honneur des puissances surnaturelles dont il était le représentant.

Aussi, *l'aoulo kpingbin* était-il le représentant des ancêtres quant à la gestion des portions de terre de *l'aoulo*. À cet effet, il avait le titre de *l'assie kpingbin*, c'est-à-dire le maître de la terre. Il était le propriétaire et le seul gestionnaire de la terre au nom des membres de sa communauté (G. Ancey, 1971, p. 181). Il leur distribuait la terre en fonction des besoins. Il était le propriétaire des palmiers qui y poussaient spontanément et des ressources du sous-sol. Avant tous les travaux, notamment les défriches et l'abattage d'un palmier, les membres de *l'aoulo* devaient avoir sa permission. Le vin de palme lui était présenté après la récolte. Dans le cas où une partie de la récolte était vendue, le récolteur devait lui remettre la somme correspondante. Des offrandes ou des sacrifices étaient manifestés par des rites, en vue de pactiser avec la terre (P. Étienne, 1976, p. 34). Ces rites permettaient à *l'aoulo kpingbin* d'obtenir de la divinité locale le droit et le privilège d'user de la parcelle.

L'aoulo kpingbin ne retirait pas de bénéfice personnel sur les prestations de service qu'il sollicitait auprès des autres chefs des *aoulo* élémentaires et des jeunes gens placés sous ses ordres. Lorsque sa plantation produisait des surplus, il les vendait. L'argent ou le bien acquis de ce négoce était intégré dans le trésor de *l'aoulo*¹⁶. Plus tard, ce don servira à payer les dettes des membres de *l'aoulo* lorsque ces

¹⁶ Amani Kouakou Alain, (environ 52 ans), cultivateur, entretien directif du 05 janvier 2018 à la Zone, durée 2 heures.

derniers n'arrivaient pas à les rembourser de même que les amendes qui pouvaient leur être infligées en cas de délit. Aussi, ce don servait-il à payer des dots quand il s'agissait de la payer en poudre d'or ou avec un autre objet précieux. En outre, les surplus accumulés par la communauté permettaient à l'*aoulo kpingbin* d'acquérir des captifs. À travers cet acte, l'*aoulo kpingbin* favorisait l'augmentation de son *aoulo* en ressource humaine et matérielle.

L'*aoulo kpingbin* était un être humain doté de sagesse, d'habileté, de patience et de capacité spirituel et moral en la matière. Il avait pour obligation le maintien de l'harmonie au sein de sa communauté malgré la présence de quelques différends latents¹⁷. En cas de différend ouvert, il lui consacrait son temps afin de trouver une solution à l'amiable.

Par ailleurs, l'*aoulo kpingbin* était le représentant de sa communauté auprès des communautés de l'extérieur. Il défendait les intérêts non seulement de ceux qui résidaient avec lui dans le même village, mais également de ceux qui se trouvaient dans les localités voisines par suite du jeu des alliances matrimoniales (Ministère du plan, 1965, t1, p. 203). Ce fait était un indice révélateur de l'intérêt dont l'*aoulo kpingbin* avait pour sa communauté. Il agissait de sorte à conserver le maximum de personne nécessaire autour de lui. Il était aussi le représentant de sa communauté au Conseil du village. À ce titre, il prenait part à toutes les prises de décisions de ce conseil. Il ne cautionnait aucune décision à l'encontre des intérêts des membres de son *aoulo*.

2.2. L'organisation du travail et la production socioéconomique au sein de l'*aoulo* en pays baoulé

Les activités étaient basées sur la division sexuelle des tâches entre les membres de l'*aoulo*. Les hommes et femmes participaient tous aux travaux agricoles¹⁸. En fait, les hommes s'occupaient des activités qui demandaient assez d'énergie. Ils s'adonnaient généralement aux défrichements et à l'abattage des arbres. Dans le cas de la production de l'igname, principale culture des Baoulé, les hommes, hormis le

¹⁷ Brou Yao, (environ 67 ans), cultivateur, entretien directif, du 15 décembre 2017 à Broukro, 1 heure 20 minutes.

¹⁸ Les activités agricoles étaient basées sur la complémentarité des tâches au sein de l'*aoulo*.

défrichage et l'abattage des arbres, participaient au buttage, à la mise en butte, au tuteurage et à la récolte de l'igname (J-P. Colin, 1990, p.132). Ils assuraient également la mise en place de toutes les plantes cultivées en monoculture sur de grandes superficies telles le riz de marais, le maïs, le coton, le tabac. Aussi, s'attelaient-ils à la collecte du vin de palme et à la récolte de la kola. Ils s'adonnaient, en outre, à la chasse individuelle ou collective et souvent à la pêche. Dans les zones aurifères, les hommes s'occupaient de l'extraction de l'or dans les couches très profondes de la terre. Ils creusaient des puits afin de palier au problème d'eau potable.

Les hommes participaient de façon prédominante aux activités artisanales telles le tissage, la teinturerie, la confection de pagnes, la vannerie, la sculpture, l'orfèvrerie et la construction des forges. Ils s'occupaient aussi de la construction des maisons. Pour ce fait, ils utilisaient la terre argileuse, des planches raffinées issues directement de la brousse pour la fabrication de la charpente et de l'armature des murs. Certaines planches raffinées accompagnées de feuilles de paille servaient de couverture aux maisons. Par ailleurs, les hommes effectuaient le commerce à longue distance. Ils commercialisaient certains produits artisanaux le surplus de certains produits agricoles.

Quant aux femmes de *l'aoulo*, elles se chargèrent des activités qui ne demandaient pas assez d'énergie. Elles s'adonnaient à l'entretien de *l'aoulo* et des maisons qu'elles contenaient. Elles faisaient la cuisine, allaient chercher du bois dans la brousse et de l'eau au marigot ou dans les puits construits par les hommes. À partir des champs, elles approvisionnaient aussi *l'aoulo* en produits vivriers au fur et à mesure des besoins. Elles fabriquaient de l'huile de palme avant que les hommes n'abattent le palmier pour la confection du vin de palme. Elles assuraient les soins aux enfants en bas-âge (Ministère du plan, 1967, p. 52). Elles s'occupaient également de l'entretien des cultures vivrières : elles faisaient le défrichage et le brûlis des souches et débris végétaux laissés par les hommes. Aussi, s'occupaient-elles des cultures associées à l'igname telles que le manioc, le maïs, l'arachide, le riz et les condiments (M.-A. Savané, 1985, p. 284). Elles assuraient le transport des produits récoltés avec des paniers à liane. Après la tombée des pluies, elles partaient dans les buissons à la recherche des champignons et des escargots. Au niveau des travaux artisanaux, elles intervenaient également comme les hommes, mais de façon moindre. Elles

fabriquaient alors des poteries, des colorants et du savon, elles faisaient la filature, la préparation de l'indigo et la teinture. Elles effectuaient en outre des opérations commerciales à courte distance au niveau du village ou entre villages voisins.

Concernant les membres inférieurs de l'*aoulo*, ils étaient composés d'une main-d'œuvre servile. Ils comprenaient des hommes et des femmes, des captifs de guerre, des captifs achetés, des autochtones condamnés pour faute grave ou mis en gage par des familles endettées (J.-P. Chauveau, 1979, p. 85). Leurs conditions de vie et de travail étaient presque les mêmes que celles de leurs maîtres. Mais, ils étaient entièrement soumis à leur autorité. Ils effectuaient généralement les travaux les plus difficiles. Ils constituaient une force de travail considérable dans l'agriculture. Ils s'adonnaient à toutes les étapes des activités champêtres. Leur loyauté les amenait à bénéficier de la grâce et la confiance de leur maître. Souvent, ils se voyaient confier certaines tâches commerciales à courte et à longue distance.

Les enfants, quant à eux, n'avaient pas de tâches spéciales. Après les premières années passées avec leur mère, ils aidaient leurs parents en fonction de leur genre. Les garçons se défaisaient progressivement de leur mère pour suivre leur père afin d'apprendre ou d'être initiés à la vie active à ses côtés. Les filles restaient avec leur mère. Elles passaient directement de l'enfance à l'état d'épouse, car le mariage suivait de peu l'âge de la puberté.

3. Les alliances matrimoniales, la parenté et le développement socioéconomique chez les Baoulé

Les rapports matrimoniaux et les liens de parenté ont entraîné de nombreux devoirs d'ordre socioéconomique entre les *aoulo*. Les alliances matrimoniales étaient une occasion de dépenses et de consommations à grandes échelles. Elles étaient un processus sanctionné par des dons de la part de l'homme aux parents de la femme et à cette dernière. Une fois, le prétendant est accepté par les parents de la fille. Il entamait une série de travaux champêtres pour sa future épouse et ses parents. Il faisait généralement un champ d'igname au nom de son épouse qui désormais préparera pour lui. Aussi, l'homme effectuait-il des prestations de travail sur la plantation de son beau-père. Une fois le mariage tissé, le mari donnait une portion de terre à sa

femme pour la culture des condiments et de produits marais. Il remettait fréquemment des produits vivriers à sa belle-famille. La dot était sanctionnée évidemment par un versement important de produits agricoles. Les festivités du mariage étaient des périodes de grande consommation des plats d'igname accompagnés de vin de palme et de viande (J.-P. Chauveau, 1979, p. 123).

Les rapports de parenté favorisaient la production et la consommation en groupe. Ils entraînaient aussi des échanges et des transferts de plats de cuisine, des dons pendant les funérailles, des semences pour la culture de certains produits agricoles. Les membres des *aoulo* s'entraidaient mutuellement dans les activités champêtres à travers *l'oukalè* et le *mgli*. En pays baoulé, *l'oukalè* était un système d'entraide et d'aide à la demande. Il était utilisé fréquemment pour les travaux champêtres des produits de premières nécessités. Il servait à l'accomplissement des activités de défrichement, de buttage, de sarclage et même de récolte. *L'oukalè* était constituée selon l'âge et le travail reposait sur une division sexuelle des tâches (J.-P. Chauveau, 1976, p. 574). Quant au *mgli*, il était une organisation de choix basé sur le travail en coopération. Les membres du *mgli* s'aidèrent mutuellement dans les travaux champêtres. Certaines personnes quittaient parfois leur champ pour travailler dans celui d'un autre parent, ou encore, pour bâtir une maison pour un autre parent. Les membres de *l'aoulo* réalisaient ensembles des travaux d'ordre publics tels que les voies de communication, les centres commerciaux et les forages de puits.

En somme, *l'aoulo* fut importante pour le développement socioéconomique en pays baoulé. Elle fut le cadre dans lequel une collectivité de personnes travaillait en commun pour l'épanouissement de la société.

Conclusion

Il était question dans cette étude de repenser la place de *l'aoulo* dans la dynamique sociale et économique de la société traditionnelle baoulé. Cette étude s'est imposée comme une nécessité au vu de nombreuses interprétations dont fait l'objet le Baoulé dans la Côte d'Ivoire actuelle. Et le choix du peuple baoulé s'est justifié par notre souci d'appréhender l'importance de *l'aoulo* dans le fonctionnement socioéconomiques de

la société traditionnelle baoulé qui a gardé jusqu'à l'implantation des impérialistes français le même principe de vie.

Compendieusement, il est apparu qu'une meilleure compréhension de la vitalité sociale et économique chez les Baoulé passe par une clarification du concept de *l'aoulo*. En prenant en compte le fondement et les valeurs humanistes de la société baoulé, il résulte que *l'aoulo* fut la cellule sociale où vivait une ou plusieurs familles dont les membres furent généralement liés par la sociologie et l'histoire, présentant le même trait linguistique et vivant sur le même territoire y compris des captifs et des dépendants, sous l'autorité d'un chef ou d'un patriarche. Aussi, résulte-t-il que le développement dans le contexte traditionnel fut basé sur la séparation des tâches, les liens de parenté et les alliances matrimoniales qui marquaient les relations entre l'homme et la femme. *L'aoulo* visait donc à faire prospérer les rapports sociaux et le bien-être de chaque individu dans la société.

Dans ce cas, la question à laquelle l'étude se devait de répondre était celle de savoir si *l'aoulo* était le socle du développement social et économique dans le Baoulé traditionnel. En analysant la façon dont *l'aoulo* était perçu dans le Baoulé, il apparaît que *l'aoulo* telle qu'appréhendée par le peuple baoulé était une cellule sociale qui prônait l'équilibre, l'harmonie, l'ordre, entre les hommes d'une part, et entre les hommes et les mânes des ancêtres et toutes les autres forces surnaturelles d'autre part, tout en mettant un accent sur les vertus du travail. Il apparaît donc que les principes de *l'aoulo* avaient pour objectif final l'épanouissement de l'être humain dans la société baoulé.

Ainsi, il est intéressant de se demander si *l'aoulo* telle que perçue dans le Baoulé traditionnel reflète encore cet idéal de vie en société ? S'il est difficile de répondre à cette question, il convient tout de même de reconnaître que de nombreux Baoulé de l'époque actuelle semblent ne plus faire des principes de *l'aoulo* hérités de leurs ancêtres la maxime de leur vie politique, juridique, religieuse, sociale et économique.

Sources et bibliographie

1. Sources orales

Nom et prénoms	Âges	Profession et statut social de l'informateur	Date et lieu de l'entretien	Thème abordés et durée de l'entretien
AMANI Kouakou Alain	52 ans	Cultivateur	05/01/2018 à la Zone	L'importance du social villageois en pays baoulé. 2 heures.
BROU Yao	67 ans	Cultivateur	15/12/2017 à broukro	La définition de l'aoulo. 1 heure 20 minutes.
KOUASSI Yao Yves	79 ans	Cultivateur	06/12/2017 à Gonfreville	Les attributs du chef de l'aoulo. 2 heures 30 minutes
N'GUESSAN Koffi	72 ans	Agriculteur et notable du chef de village	18/12/2017 à Tolakouadiokro	La différence entre l'aoulo, l'aoulobo et l'akpassoua. 2heures.
YAO Kouadio Serge	70 ans	Fonctionnaire à la retraite	10/01/2018 à la Zone	La division des activités. 1 heure 50 minutes

2. Les sources imprimées

DELAFOSSE Maurice, 1900, *Essai de manuel de langue Agni*, Paris, André, XIV.

DELAFOSSE Maurice, 1902, « Coutumes indigènes des Agni du Baoulé » in François-Joseph Clozel et Roger Villamur, éd., *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, p. 95-146.

VERNEAU René, 1895, « Distribution géographique des tribus dans le Baoulé », *L'Anthropologie*, 4 ? Paris, Mouton, p. 564-568.

3. Bibliographie

- ANCEY Gérard, 1971, *Bouaké : sa couronne et sa région, une analyse de relation de voisinage ville-campagne. Essai d'interprétation*, Thèse de Doctorat, science humaines, volume IV N°7, Abidjan, ministère du plan et de l'agriculture.
- BALANDIER Georges, 1960, « Structures sociales traditionnelles et changements économiques », in *Cahiers d'études africaines*, Vol. 1, n°1, p. 1-14.
- BLANC-PAMARD Chantal, 1979, *Un jeu écologique différentiel : Les communautés rurales du contact forêt-savane au fond du « V baoulé (Côte d'Ivoire) »*, Paris, ORSTOM.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1972, *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo*, Paris, ORSTOM.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1976, « Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial », in *Cahiers d'études africaines*, 63-64, XVI (3-4), p. 567-602.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1979, *Note sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-Sud)*, Paris, ORSTOM, n° 104, 227 p.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1982, « L'image de l'agriculture baoulé et le développement référents précoloniaux et réalités historiques », in *Société Française des Économistes ruraux*, Abidjan, ORSTOM, n°s 147 et 148, janvier-mars, p. 95-101.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1987, « La colonisation « appropriée » : Essai sur les transformations économiques et sociales en pays Baule de 1891 au début des années 1920 », in *La colonisation : Rupture ou Parenthèse ?*, Paris, Harmattan, p. 57-122.
- COLIN Jean-Philippe, 1990, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM.
- ÉTIENNE Pierre, 1965, « Étude de villages dans la région de Bouaké », *Bulletin de liaison des Sciences Humaines*, ORSTOM, n°2, p. 46-66.
- ÉTIENNE Pierre, 1965, « Structure de parenté en pays baoulé. Un point de problématique sur l'organisation et la structure des sociétés segmentaires », *Bulletin de liaison des Sciences Humaines*, ORSTOM, juillet, p. 1-6.

- ÉTIENNE Pierre, 1967, « Les Baoulé face au salariat », *Congrès International des Africanistes*, Dakar, Sciences humaines, Abidjan, ORSTOM.
- ÉTIENNE Pierre, 1968, « Les aspects ostentatoires du système économique Baoulé », in *Économies et Sociétés*, II (4), p. 793-817.
- ÉTIENNE Pierre, 1968, « Les Baoulé et le temps », *Cahiers ORSTOM, séries Sciences Humaines*, Paris, tome 5, n°3, p. 17-37.
- ÉTIENNE Pierre, 1976, « Le fait villageois baoulé », in *Communautés rurales et paysanneries tropicales*, Travaux et documents de l'ORSTOM, p. 27-92.
- LASSAILLY-JACOB Véronique, 1983, « Structures villageoises et caractères migratoires de la société baule-kôdè, dans la région de Béoumi (Côte d'Ivoire centrale) », in *Cahiers d'études africaines*, vol. 23, n°s89-90, p. 73-95.
- MAQUET Jacques, 1979, *Pouvoir et société en Afrique*, Paris, Hachette, L'Univers des connaissances.
- MINISTÈRE DU PLAN, 1965, Étude régionale de Bouaké 1962-1964, *Le peuplement*, Tome 1, Abidjan ORSTOM.
- MINISTÈRE DU PLAN, 1967, Région du Sud-Est, Étude socio-économique, *La sociologie*, Paris, R. ROYER.
- PAULME Denise, 1960, « Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire », in *Cahiers d'études africaines*, Vol. 1, n°1, p. 15-27.
- SAVANÉ Marie-Angélique, 1985, « Femmes, production et crise alimentaire en Afrique au Sud du Sahara : les origines de la faible productivité des femmes », in BISILLIAT Jeanne et al., *Femmes et politiques alimentaires, Actes du séminaire international sur la place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires*, Paris, ORSTOM-CIE, 14-18 janvier, p. 280-291.
- SERPANTIE Georges, 1981, *Les stratégies de production de quelques exploitations agricoles du centre de la Côte d'Ivoire : Place et rôle de l'igname et du riz dans ces Stratégies*, Côte d'Ivoire, ORSTOM.
- SYLLA Karamoko, 2017, *L'économie des tubercules : le cas de l'igname dans le Baoulé-Nord de 1858 à 1954*, Thèse unique de doctorat, Université Alassane Ouattara.

VITI Fabio, 1999, « L'esclavage au Baoulé précolonial », in *L'Homme*, tome 39, n°152, Esclaves et « sauvages », p. 53-88.

WEISKEL Timothy Claude, 1976, « L'histoire socio-économique des peuples baule : problèmes et perspectives de recherche », in *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 16, n° 61-62, Histoire africaine : constatations, contestations, p. 357-395.